

**PEINTURE / FINITIONS / SOLS SOUPLES
MAISON MUNICIPALE DES ASSOCIATIONS**

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : PEINTURE/FINITIONS/SOLS SOUPLES

Lieu d'exécution : MAISON MUNICIPALE DES ASSOCIATIONS rue des Belges 76150 MAROMME

Mode de passation : MARCHÉ DE TRAVAUX

PROCEDURE ADAPTEE suivant article 28 du Code des Marchés Publics

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique

Option : 2 options suivant article 2.11 du CCAP

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises ou être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr ou sur le site de l'ADM 76 [https://www .publicatur.fr](https://www.publicatur.fr)

Pièces justificatives à produire :

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, DC6, NOTI 2, téléchargeables gratuitement.

Première partie : Dossier administratif

Les documents demandés par le Code des Marchés Publics, en application des articles 43, 44 et 45 et notamment :

- a) La déclaration du candidat (modèles CERFA DC1, DC2, DC 6, NOTI 2 ou similaire)
- b) les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société.
- c) Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, en applications des articles 43, 44 et 45 du CMP (décret du 1er août 2006)
- d) si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet et l'autorisant à poursuivre son activité
- e) extrait K.BIS
- f) attestation de conformité à la réglementation du Code des Marchés Publics concernant le travail clandestin et l'article R-324.4 du Code du Travail (DC6)
- g) les certificats de qualifications professionnelles ou les certificats de capacité délivrés par des hommes de l'art
- h) Attestation d'assurance civile et décennale en cours de validité
- i) Liste de références similaires
- j) le Cahier des Clauses Techniques Particulières, Lot 00- Prescriptions TCE, à accepter sans aucune modification, paraphé et signé
- k) le planning prévisionnel des travaux dûment accepté, signé
- l) les plans, signés
- m) le diagnostique amiante paraphé, signé
- n) Plan Général de Coordination (PGC) paraphé, signé.

B) Deuxième partie - Dossier technique :

Un projet de marché comprenant :

- a) un acte d'engagement (A.E.) par lot pour lequel le candidat a remis une offre ;
- b) R.I.B.
- c) le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), à accepter sans aucune modification, paraphé et signé ;
- c) la décomposition du prix global et forfaitaire par lot pour lequel le candidat a remis une offre, entièrement complétée, signée ;
- d) le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) paraphé, signé ;
- e) un **mémoire justificatif** comprenant tous renseignements de nature à appuyer l'offre du candidat et portant notamment sur :
 - les moyens humains dédiés au chantier ;
 - les moyens matériels dédiés au chantier ;
 - les produits employés (référence et marque des produits).

Spécificités en cas de Groupement d'entreprises :

La déclaration du candidat modèle CERFA DC4 devra être dûment complétée et signée par chaque membre du groupement

- a) La convention de groupement établissant les relations entre tous les membres du groupement est à fournir
- b) Le pouvoir du mandataire du groupement
- c) L'Acte d'engagement dûment complété et signé par chaque membre du groupement
- d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : Cahier ci-joint à accepter sans aucune modification et signé par chaque membre du groupement ;
Le planning prévisionnel des travaux dûment accepté et signé par chaque membre du groupement

Critères d'attribution : Les critères ci-dessous seront pris en compte et après pondération c'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue :

1° - Valeur technique : 60 %

- décomposé en sous critères :
 - moyens humains dédiés au chantier : 15 points
 - moyens matériels dédiés au chantier : 15 points
 - les produits employés : 15 points
 - délais : 15 points

2° - Prix : 40 %

Date limite de remise des offres

➤ **5 septembre 2011 à 16 h en Mairie sur documents papier**

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

«Offre pour **Réhabilitation d'un bâtiment en maison des associations à MAROMME (76150)**
LOT N° 11 : PEINTURE/FINITIONS/SOLS SOUPLES »

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.
Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **5 septembre 2011 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé :** <https://www.publicatur.fr>

Validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Renseignements :

Pour des renseignements d'ordre général :

- **M. N. JAFFRE, Directeur Général des Services.**
Tél. : 02 32 82 22 00
Télécopie : 02 32 82 22 28
E - Mail : nicolas.jaffre@ville-maromme.fr

- **M. GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux**
Tél. : 02 32 82 36 40
Fax : 02 32 82 36 41
E - Mail : serv-techniques@ville-maromme.fr

Renseignements d'ordre technique : **La Maîtrise d'œuvre**

Architecte : ULYSSES
15 rue du Moulin à Poudre
76150 MAROMME
Tél. : 02 35 33 30 76 Fax : 02 35 33 47 85

Economiste : Cabinet ECHOS
Imm. MACH 7 – Horizon 2000
Av. des Hauts Grigneux
76420 BIHOREL
Tél. : 02.35.02.00.58 Fax : 02.35.23.61.37

BET Fluides : BET CAYLA
15 rue du Moulin à Poudre
76150 MAROMME
Tél. : 02 32 82 88 40 Fax : 02 35 74 94 61

Date d'envoi du présent avis : le 18 août 2011